

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

# **SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme les rapports de présentation des débats d'orientation budgétaire, les budgets, les décisions modificatives et les comptes administratifs disponible sur le site internet de la commune ([www.valentigney.fr](http://www.valentigney.fr)).

# PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N +1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes existants. Pour notre ville, la présente synthèse traitera du budget principal de la commune et du budget annexe « lotissement des Tâles ».

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la commune, correspondent aux dépenses et recettes certaines de la section d'investissement dont le paiement et l'encaissement n'ont pas pu être effectués sur l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent. Les restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Une fois, le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats afin d'intégrer ceux-ci au budget en cours. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public qui est en charge de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le maire.

A l'instar du budget, chaque section du compte administratif est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

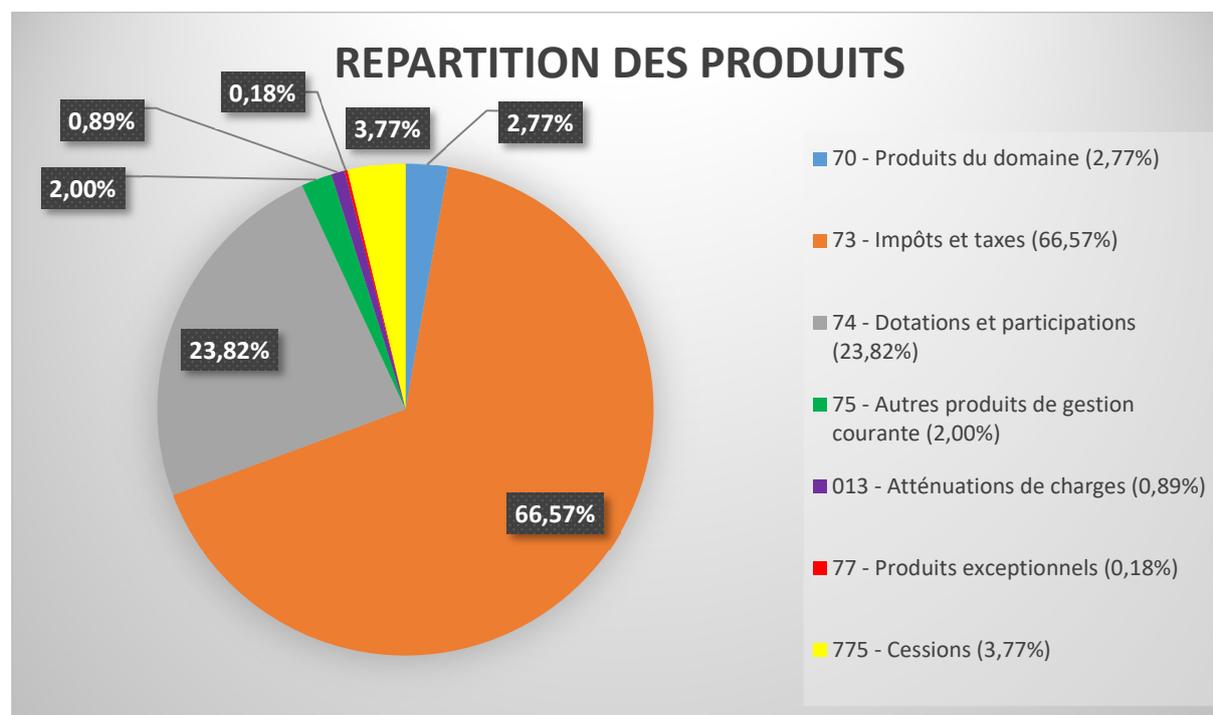
# BUDGET PRINCIPAL

## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2022 de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de **711 081,07 €**.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Compte Administratif 2022	Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Compte Administratif 2022
	<b>A - Recettes réelles</b>			<b>A - dépenses réelles</b>	
70	Produits du domaine	352 979,00	011	Charges à caractère général	2 609 303,29
73	Impôts et Taxes	8 497 152,98	012	Charges de personnel	6 930 307,29
74	Dotations et participations	3 039 733,18	014	Atténuation de produits	0,00
75	Autres produits de gestion courante	256 319,75	65	Autres charges de gestion courante	1 627 451,58
76	Produits financiers	71,71	66	Charges financières	108 172,03
77	Produits exceptionnels	504 327,47	67	Charges exceptionnelles	13 735,29
013	Atténuations de charges	113 489,16			
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>12 764 073,25</b>		<b>Total dépenses réelles</b>	<b>11 288 969,48</b>
	<b>B - Recettes d'ordre</b>			<b>B - Dépenses d'ordre</b>	
042	Transfert entre sections	299 884,72	042	Transfert entre sections	1 063 907,42
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 063 957,97</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 352 876,90</b>

### A – Les recettes réelles de fonctionnement

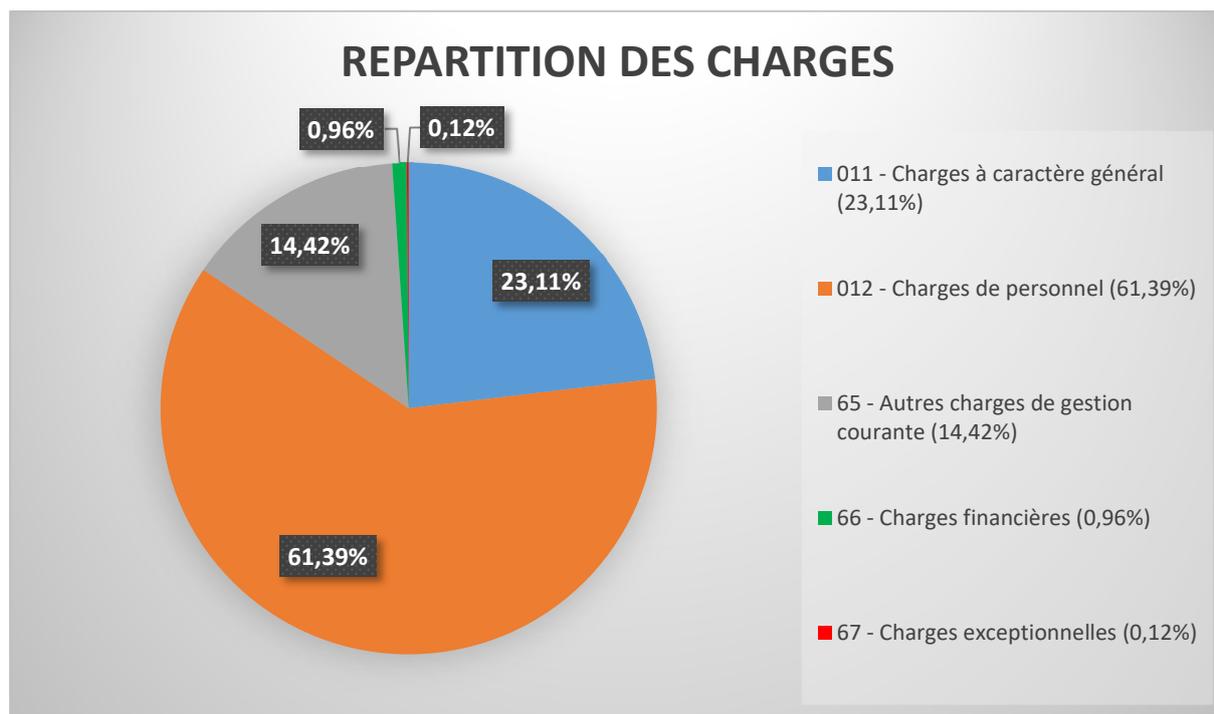


Les recettes réelles de fonctionnement au titre de l'année 2022 affichent une progression de **783 169 € (+ 6,54%)** par rapport à l'exercice précédent.

Les variations les plus significatives en recettes par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- **Chapitre 70 - Produits du domaine (+ 58 837 € soit + 20,00%)** : Ces recettes correspondent aux services rendus moyennant redevance et tarification. La hausse de ce chapitre résulte d'une progression des recettes liées aux manifestations culturelles (US Valent's days) et d'une montée en puissance des effectifs de restauration scolaire.
  
- **Chapitre 73 - Impôts et taxes (+ 243 705 € soit + 2,95%)** : Cette progression résulte :
  - De l'augmentation du produit de taxe additionnelle aux droits de mutation perçu par la ville (montant qui fluctue en fonction des cessions immobilières réalisées sur le territoire communal) ;
  - De la revalorisation à hauteur de 3,4% des bases fiscales (conformément à la loi, cette revalorisation suit l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre n – 1) ;
  - De la révision du coefficient multiplicateur de taxe sur l'électricité (ce coefficient fixé par l'Etat s'élève à 6 contre 4 en 2021).
  
- **Chapitre 74 - Dotations et participations (+ 134 499 € soit + 4,63%)** : L'évolution de ce chapitre résulte d'une forte progression des subventions encaissées au titre de l'enfance et de la politique de la ville. En effet, le montant des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales versé en 2021 était basé sur l'activité 2020, période impactée par la crise sanitaire.
  
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (+ 88 053 € soit + 52,33%)** : Cette progression résulte d'une reprise des locations de salles communales après la crise sanitaire et d'un accroissement du parc locatif de la ville. Elle prend également en compte le reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement constaté du budget annexe 'Lotissement des Tâles », à savoir 43 702 €.
  
- **Chapitre 76 – Produits financiers (+ 0,00%)** : Il s'agit des intérêts d'une part sociale du Crédit Agricole qui s'élèvent à 0,67 € et d'un versement de dividendes par la société Néolia à hauteur de 71,04 €.
  
- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels (+ 307 255 € soit + 155,91%)** : Augmentation du produit des cessions d'immobilisation (ventes réalisées en 2022 : terrain rue Armand Peugeot (5 760 €), vente de l'ex gymnase des Tâles et du terrain jouxtant celui-ci (268 350 €), échange sans soulte avec la société Peugeot Japy d'une aire de stockage et de stationnement située sur le quartier de Sous-Roches (109 000 €), échange sans soulte avec la société Ideha de terrains de voiries situés sur le quartier de Pézole (58 560 €), échange sans soulte de diverses parcelles de terrains situées sur le « Baccut » (4 189 €), échange avec soulte avec la société Néolia de terrains situés sur le quartier des Buis (20 135 €), échange avec soulte d'un terrain situé rue des Poiriers (10 600 €) et vente de biens mobiliers divers (4 582 €).
  
- **Chapitre 013 – Atténuation de charges – 49 180 € soit – 30,23%** : Diminution des remboursements de rémunération du personnel en longue maladie et accident du travail.

## B – Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'année 2022 affichent une progression de **714 812 € (+ 6,76%)** par rapport à l'exercice précédent. Les variations les plus significatives en dépenses sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général (+ 494 513 € soit + 23,38%)** : Les principales évolutions de ce chapitre sont :
  - Les dépenses de fluides et de carburants (+ 346 K€) ;
  - Les dépenses de fournitures diverses (- 24 K€) : Pour rappel, les achats de masques et autres protections relatifs au Covid 19 se sont élevés à 12 K€ au titre de l'exercice 2021, l'externalisation des frais de nettoyage de locaux implique la diminution des achats de produits d'entretien.
  - Les frais d'assurances (+ 19 K€) ;
  - L'entretien de terrains et les prestations de tontes (+ 37 K€) ;
  - L'externalisation des prestations de nettoyage de locaux (+ 27 K€) ;
  - La reprise des sorties scolaires (+ 6 K€ sur les frais de spectacles et + 10 K€ sur le transport) des activités du service Jeunesse (+ 15 K€) et des manifestations culturelles (+ 38 K€) ;
  - La réfection de la fosse de gymnastique du Complexe Sportif des Tâles (29 K€).
  
- **Chapitre 012 - Charges de personnel (+ 184 050 € soit + 2,73%)** : L'évolution de ce chapitre prend en compte :
  - L'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
  - L'augmentation des dépenses liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
  - L'augmentation des heures supplémentaires liée à une reprise des manifestations post covid et aux interventions de déneigement plus nombreuses en 2022.

L'évolution des effectifs est la suivante :

Désignation	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Différence 2021/2022
Personnels Titulaires	129	141	-12
Personnels contractuels	7	9	-2
Contrats Aidés	3	2	1
Apprentis	1	0	1
<b>TOTAUX</b>	<b>140</b>	<b>152</b>	<b>-12</b>

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (+ 112 147 € soit + 7,40 %) :**  
L'évolution de ce chapitre repose essentiellement :

- Sur un différentiel de 50 000 € au titre de l'édition 2022 du Festi'Val Bocksons (versement d'un fonds d'amorçage de 30 000 € en 2021 et d'une subvention de 80 000 € en 2022) ;
- Sur un différentiel de 53 500 € de subventions versées au Francas au titre de la politique de la ville résultant d'une diminution de leur excédent d'exploitation due à la reprise des activités post covid (excédent de 94 708,35 € sur l'activité 2020 venant réduire les montants versés en 2021 et excédent de 41 145,02 € sur l'activité 2021 venant réduire les versements 2022). La subvention attribuée à cette structure reste identique chaque année (410 051 €), les versements varient en fonction des excédents constatés sur l'activité N - 1.

- **Chapitre 66 – Charges financières (- 2 519 € soit – 2,28%) :** Diminution des intérêts de la dette communale ;

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (+ 6 848 € soit + 99,41%) :** Variation due à une augmentation des subventions versées pour ravalement de façades.

- **Chapitre 014 – Atténuations de produits (- 80 227 € soit - 100%) :** Il s'agit du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales créé en 2012. Il consiste à prélever une fraction des ressources de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Une fois, la contribution définie, cette dernière est répartie entre l'EPCI et ses communes-membres selon les modalités définies par la loi, et modifiables par l'EPCI.

Au titre de l'exercice 2021, la contribution de droit commun de notre Ville s'élevait à 160 453 € ; PMA a mis en place la révision dérogatoire « libre » de cette contribution afin de prendre à sa charge 50% du montant de la contribution de droit commun de ses communes membres.

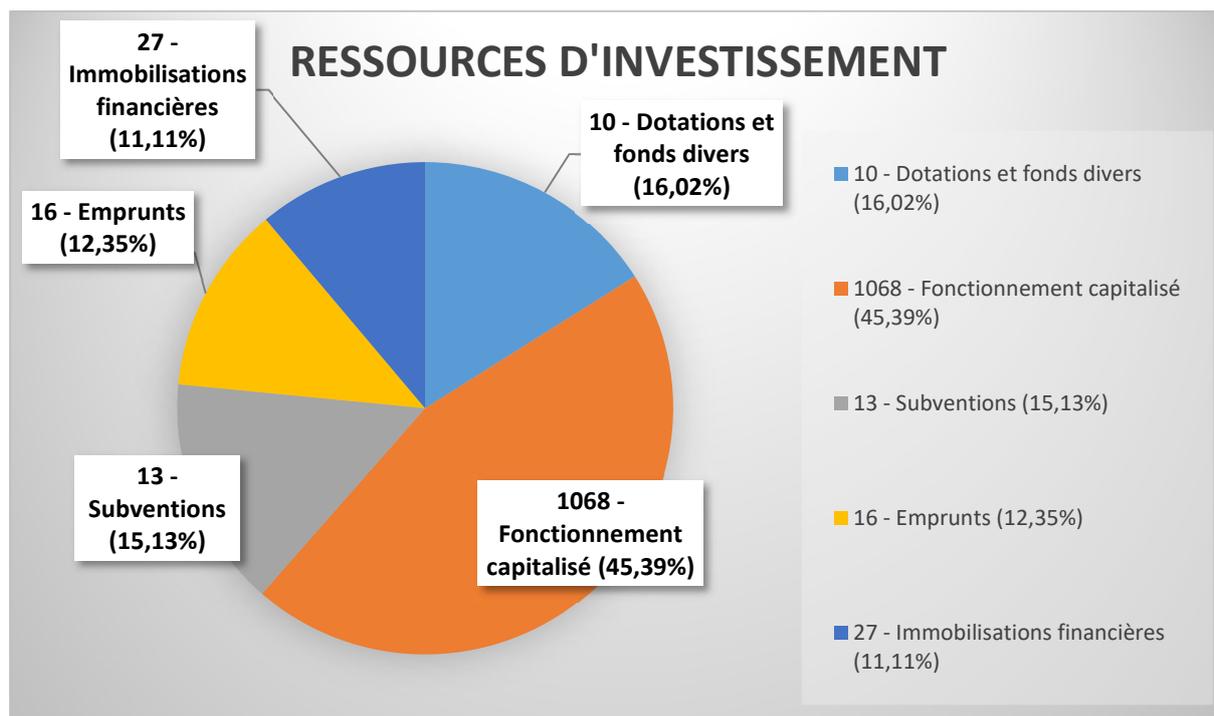
**Au titre de l'exercice 2022, la contribution de droit commun de notre ville s'élevait à 155 876 € ; PMA a décidé de prendre à sa charge la totalité de cette contribution.**

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution 2022 de la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un déficit de **656 341,25 €**.

Chapitres	Désignation	CA 2022	Restes à réaliser	Chapitres	Désignation	CA 2022	Restes à réaliser
	<b>A - Recettes réelles</b>				<b>A - dépenses réelles</b>		
10	Dotations et fonds divers	389 657,90		10	Dotations fonds divers	47 676,14	
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 104 253,67		16	Emprunts et dettes assimilées	724 681,38	
13	Subventions d'investissement	99 354,22	268 739,00	20	Immobilisations incorporelles	93 011,95	77 054,65
16	Emprunts et dettes assimilées	300 338,96		204	Subventions d'équipement	32 716,89	
21	Immobilisations corporelles	23,90		21	Immobilisations corporelles	1 434 799,62	25 390,32
27	Autres immobilisations financières	270 228,43		23	Immobilisations en cours	1 079 080,12	497 194,14
024	Ventes		530 313,90	0022	ANRU	31 470,31	
				0031	Requalification urbaine Pézole	76 090,54	
				0032	Création pôle d'enseignement musical	64 694,08	
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 163 857,08</b>	<b>799 052,90</b>		<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 584 221,03</b>	<b>599 639,11</b>
	<b>B - Recettes d'Ordre</b>				<b>B - dépenses d'ordre</b>		
040	Transfert entre sections	1 063 907,42		040	Transfert entre sections	299 884,72	
041	Opérations patrimoniales	26 526,52		041	Opérations patrimoniales	26 526,52	
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 090 433,94</b>	<b>0,00</b>		<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>326 411,24</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 254 291,02</b>	<b>799 052,90</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 910 632,27</b>	<b>599 639,11</b>

## A – Les recettes réelles d'investissement



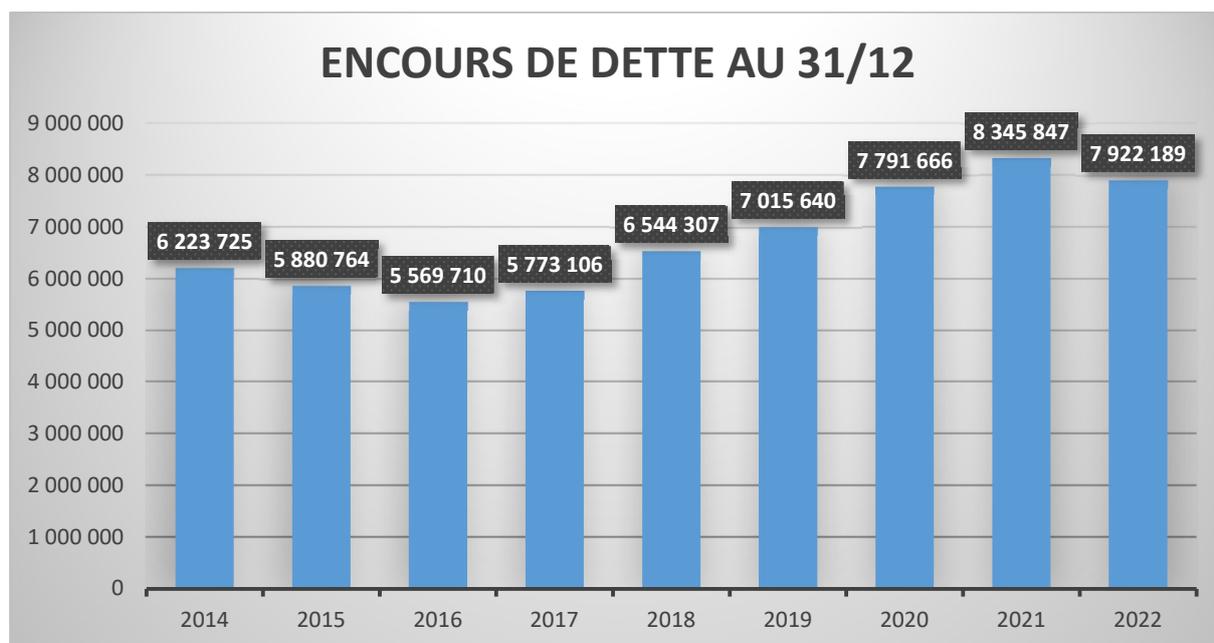
Les principales ressources d'investissement sont composées comme suit :

- Fonds de compensation TVA (FCTVA) : **257 167,46 €.**
- Taxe d'urbanisme : **132 490,44 €.**
- Subventions d'équipement :

Partenaires financiers	CA 2022	Restes à réaliser 2022	TOTAL
Etat - FIPDR clôture primaire Donzelot	2 575,53		2 575,53
Etat - FIPDR clôture maternelle Bruyères	7 424,47		7 424,47
Etat - FIPDR extension vidéoprotection	25 750,00	8 583,00	34 333,00
Etat - Participation sur achat d'urnes électorales	1 140,00		1 140,00
Etat - Participation sur achat logiciel d'urbanisme	4 400,00		4 400,00
Etat - SNEE (Socle Numérique dans les Ecoles élémentaires)	19 865,40	46 352,60	66 218,00
Etat - DSIL mise en sécurité incendie mairie	9 552,82		9 552,82
Etat - DSIL mise en accessibilité primaire Donzelot		8 114,95	8 114,95
Etat - DSIL requalification quartier de Pézole		122 482,92	122 482,92
Région - Restructuration Centre Commercial Godard		17 162,28	17 162,28
Région - Subvention requalification du quartier de Pézole		12 000,00	12 000,00
Région - Etudes création d'un pôle musical		11 583,00	11 583,00
Région - Implantation vergers de sauvegarde		930,00	930,00
Département - Requalification du quartier de Pézole	11 743,00	28 072,00	39 815,00
PMA - Restructuration Centre Commercial Godard		13 458,25	13 458,25
Etat - Amendes de police	16 903,00		16 903,00
<b>TOTAL</b>	<b>99 354,22</b>	<b>268 739,00</b>	<b>368 093,22</b>

- Couverture du besoin de financement de l'année 2021 (réalisé en 2022) : **1 104 253,67 €**.
- Dépôt de garantie sur location d'appartement : **338,96 €**.
- Emprunt : **300 000 €** (solde d'un emprunt de 1 100 000 € contractualisé en 2021 au taux fixe de 0,79% sur 25 ans).

### Quelques éléments sur la dette

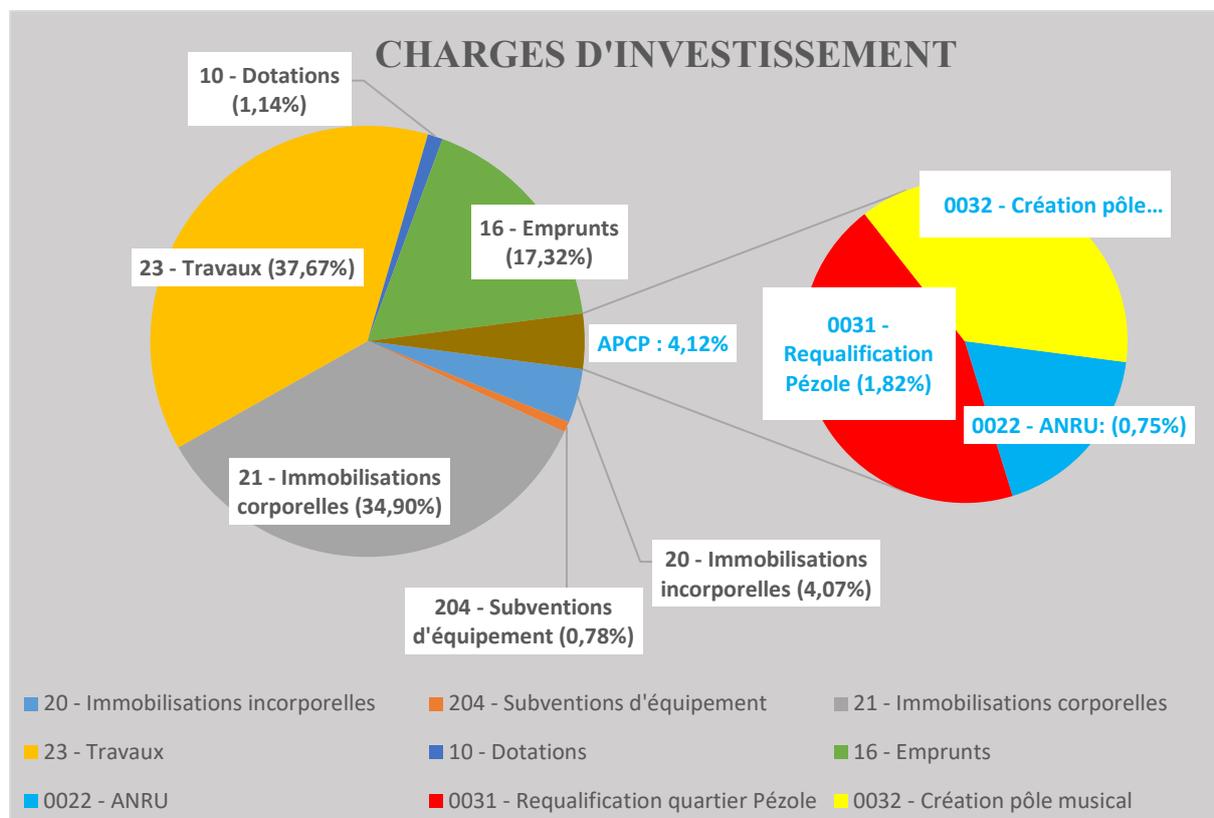


Quelques éléments de comparaison de l'endettement de notre ville par rapport aux moyennes de notre strate (Source DGCL) :

ANNEES	En € par habitant				En % des produits de fonctionnement			
	Encours de dette		Annuité de la dette		Encours de la dette		Annuité de la dette	
	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate
2014	546	958	86	121	49,98%	71,62%	7,84%	9,02%
2015	546	944	102	124	37,92%	69,67%	7,07%	9,17%
2016	530	918	89	134	46,55%	66,45%	7,82%	9,66%
2017	567	893	90	116	49,66%	66,95%	7,89%	8,73%
2018	629	864	90	112	58,41%	67,10%	8,35%	8,65%
2019	663	837	97	108	60,37%	64,27%	8,81%	8,28%
2020	716	831	74	105	67,33%	76,46%	6,92%	8,23%
2021	754	803	77	106	71,67%	60,80%	7,34%	8,00%

- Le remboursement de frais de notaire sur acquisitions pour 23,90 €.
- Le remboursement du solde de l'avance consentie au budget annexe « Lotissement des Tâles » pour un montant de 270 228,43 €.

## B – Les dépenses réelles d'investissement



Les principales dépenses d'investissement sont composées de :

- Reversement à Pays de Montbéliard Agglomération d'une partie du produit des taxes d'urbanisme perçu en 2021 pour un montant de 47 676,14 €.
- Remboursement du capital de la dette : **723 708,07 €**.
- Restitution de dépôts de garantie sur la location d'appartements : **973,31 €**.

- Les acquisitions et subventions d'équipement :

Désignation	CA 2022	Restes à réaliser 2022	TOTAL
<b><u>Les acquisitions de logiciels et frais d'études et d'insertion</u></b>			
Elaboration documents d'urbanisme	5 433,92	3 780,00	9 213,92
Frais d'études divers	30 945,98	5 927,63	36 873,61
Frais d'insertion	1 118,66	1 349,70	2 468,36
Acquisition de logiciels	55 513,39	15 997,32	71 510,71
Acquisition fonds de commerce		50 000,00	50 000,00
<b>Sous-Total 1</b>	<b>93 011,95</b>	<b>77 054,65</b>	<b>170 066,60</b>
<b><u>Les acquisitions immobilières</u></b>			
Terrains	67 328,32	14 268,00	81 596,32
Immeubles	1 102 675,27	10 000,00	1 112 675,27
Voiries et réseaux	9 947,11		9 947,11
<b>Sous-Total 2</b>	<b>1 179 950,70</b>	<b>24 268,00</b>	<b>1 204 218,70</b>
<b><u>Les acquisitions mobilières</u></b>			
Matériels d'incendie	3 475,56		3 475,56
Matériels et outillages divers	48 188,23		48 188,23
Matériels de transport			0,00
Matériels de bureau et informatique	113 826,76		113 826,76
Mobilier	15 698,85	360,56	16 059,41
Autres équipements	73 659,52	761,76	74 421,28
<b>Sous-Total 3</b>	<b>254 848,92</b>	<b>1 122,32</b>	<b>255 971,24</b>
<b><u>Les subventions d'équipement</u></b>			
Subvention frais invest. Centre Médico-Social Unique	153,69		153,69
Participation travaux chaufferie Complexe Tâles	32 563,20		32 563,20
<b>Sous-Total 4</b>	<b>32 716,89</b>	<b>0,00</b>	<b>32 716,89</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 560 528,46</b>	<b>102 444,97</b>	<b>1 662 973,43</b>

Principales acquisitions :

- Centre-ville : Propriété Schwarzenbach (500 000 €) ; Maison 2 Grande-Rue (267 000 €) ; Bâtiment 8 rue de la Libération (195 000 €) ; Propriété 5 bis rue Carnot (117 000 €).
- Secteur Sous-Roches : Echange sans soulte terrains Sous-Roches / Bâtiment RN 437 (109 000 €).

- Travaux hors programme pluriannuel :

Désignation	CA 2022	Restes à réaliser 2022	TOTAL
Hôtel de Ville	12 455,99	1 896,00	14 351,99
Centre Technique Municipal		210,20	210,20
Bureau de police municipale	4 006,20	55 154,56	59 160,76
Bureau de poste rue Carnot	30 878,40		30 878,40
Pôle Multiservices	333,45	8 718,61	9 052,06
Local associatif rue des Ecoles		9 137,29	9 137,29
Maternelle Oehmichen	1 208,04		1 208,04
Maternelle Pézole	6 969,77		6 969,77
Maternelle des Bruyères	25 606,20		25 606,20
Maternelle Donzelot	61 426,37	5 851,09	67 277,46
Maternelle Pergaud	321,10		321,10
Primaire Donzelot	628 393,36	32 742,59	661 135,95
Primaire des Chardonnerets	173 082,33	45 902,23	218 984,56
Primaire Sous-Roches		7 798,08	7 798,08
Tous Primaires sauf Donzelot électricité	30 771,36		30 771,36
Stade et équipements sportifs	45 949,23	303,64	46 252,87
Bâtiment MPT / Centre de loisirs / Espace Nodier		14 778,65	14 778,65
Centre Médico-Social des Buis	3 264,28		3 264,28
Logements communaux	3 884,42	567,74	4 452,16
Local commercial rue des Glaces	268,75		268,75
Centre Commercial Godard		24 065,24	24 065,24
Eclairage Public	15 292,82		15 292,82
Voirie Communale	27 070,39	80 276,05	107 346,44
Participation Voirie Réseaux	6 692,66	33 391,97	40 084,63
Esplanade Fernand Vurpillot		71 829,00	71 829,00
Implantation vergers de sauvegarde		3 123,40	3 123,40
Aménagement terrain pour EHPAD rue de Provence	1 205,00	4 245,16	5 450,16
Installation d'une vidéo protection		97 202,64	97 202,64
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 079 080,12</b>	<b>497 194,14</b>	<b>1 576 274,26</b>

Principales réalisations :

- Aménagement du poste de police municipale (création d'un local CSU (Centre de Supervision Urbain) et réaménagement des vestiaires) ;
- Clôture extérieure de la maternelle des Bruyères ;
- Restructuration du groupe scolaire Donzelot (maternelle et primaire) ;

- Mise en conformité primaire des Chardonnerets (mise en sécurité incendie, installation d'un ascenseur) ;
  - Amélioration de l'éclairage terrain de football des Longines ;
  - Extension du système de vidéoprotection sur le territoire communal ;
  - Restructuration du centre commercial Godard ;
  - Restructuration diverses rues secteur des Longines ;
  - Extension parking esplanade Fernand Vurpillot.
- Travaux pluriannuels :
- Rénovation urbaine (programme ANRU) : Aménagement du cœur de quartier des Buis (**31 470,31 €**) ;
  - Requalification urbaine du quartier de Pézole : Poursuite des travaux relatifs à l'aménagement urbain du quartier (**76 090,54 €**) ;
  - Création d'un pôle d'enseignement musical : Réalisation des études nécessaires pour la transformation du bâtiment désaffecté de l'école de Sous-Roches en pôle d'enseignement musical (**64 694,08 €**).

### III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	12 764 073,25	11 288 969,48	1 475 103,77	2 163 857,08	3 584 221,03	-1 420 363,95
Opérations d'ordre	299 884,72	1 063 907,42	-764 022,70	1 090 433,94	326 411,24	764 022,70
<b>Total</b>	<b>13 063 957,97</b>	<b>12 352 876,90</b>	<b>711 081,07</b>	<b>3 254 291,02</b>	<b>3 910 632,27</b>	<b>-656 341,25</b>
Restes à réaliser 2022	0,00	0,00	0,00	799 052,90	599 639,11	199 413,79
Résultats 2022	13 063 957,97	12 352 876,90	711 081,07	4 053 343,92	4 510 271,38	-456 927,46
Report résultats 2021	2 037 893,25		2 037 893,25		716 542,67	-716 542,67
<b>Résultats cumulés</b>	<b>15 101 851,22</b>	<b>12 352 876,90</b>	<b>2 748 974,32</b>	<b>4 053 343,92</b>	<b>5 226 814,05</b>	<b>-1 173 470,13</b>

#### **Affectation des résultats de clôture au Budget Primitif 2023 :**

L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **2 748 974,32 €** est affecté de manière prioritaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit **1 173 470,13 €**, le solde disponible de **1 575 504,19 €** est repris en recettes de fonctionnement.

# BUDGET ANNEXE

## « Lotissement des Tâles »

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regroupe l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Compte Administratif 2022	Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Compte Administratif 2022
70	<b>A - Recettes réelles</b>		65	<b>A - dépenses réelles</b>	
	Produits du domaine	281 015,00		Autres produits de gestion	43 702,59
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>281 015,00</b>		<b>Total dépenses réelles</b>	<b>43 702,59</b>
	<b>B - Recettes d'ordre</b>		042	<b>B - Dépenses d'ordre</b>	
				Transfert entre sections	237 312,41
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>237 312,41</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>281 015,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>281 015,00</b>

Le résultat d'exécution 2022 de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) n'affiche ni excédent, ni déficit.

## A – Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **281 015 € HT** et concernent la cession à la société Néolia des parcelles du lot n° 1 d'une superficie de 7 595 m<sup>2</sup>.

## B – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **43 702,59 €** et concernent le reversement au budget principal de la ville de l'excédent de fonctionnement constaté en fin d'exercice de 43 702,09 € ainsi qu'un arrondi de TVA de 0,50 €.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Désignation	CA 2022	Chapitres	Désignation	CA 2022
040	A - Recettes réelles		16	A - dépenses réelles	
				Emprunt et dettes assimilées	270 228,43
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total dépenses réelles</b>	<b>270 228,43</b>
	B - Recettes d'Ordre			B - dépenses d'ordre	
	Transfert entre sections	237 312,41		<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>237 312,41</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>270 228,43</b>		

Le résultat d'exécution 2022 de la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un déficit de 32 916,02 €.

## A – Les recettes réelles d'investissement

Il n'y a pas d'opérations réelles en recettes d'investissement.

## B – Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 270 228,43 € HT et concernent le solde du remboursement de l'avance consentie par le budget principal de la ville pour la réalisation de ce projet. Pour rappel, le montant global de cette avance versée en 2013 s'élevait à 420 228,43 € et un premier remboursement de 150 000 € a été effectué en 2017.

### III – RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	281 015,00	43 702,59	237 312,41	0,00	270 228,43	-270 228,43
Opérations d'ordre	0,00	237 312,41	-237 312,41	237 312,41	0,00	237 312,41
<b>Total</b>	<b>281 015,00</b>	<b>281 015,00</b>	<b>0,00</b>	<b>237 312,41</b>	<b>270 228,43</b>	<b>-32 916,02</b>
Restes à réaliser 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats 2022	281 015,00	281 015,00	0,00	237 312,41	270 228,43	-32 916,02
Report résultats 2021			0,00	32 916,02		32 916,02
<b>Résultats cumulés</b>	<b>281 015,00</b>	<b>281 015,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 228,43</b>	<b>270 228,43</b>	<b>0,00</b>

#### Constatation du résultat de clôture :

L'exécution budgétaire 2022 du budget annexe « lotissement des Tâles » dégage un solde cumulé de fonctionnement de 0 € et un excédent cumulé d'investissement de 0 €.

L'ensemble des dépenses et des recettes de ce budget annexe étant définitivement closes, le Conseil Municipal a procédé à la Clôture de ce budget au 31 décembre 2022 par délibération n° 2022-132 en date du 14 décembre 2022.

## RESULTATS CONSOLIDES

Désignation	Résultat de clôture 2021	Recettes exercice 2022	Dépenses exercice 2022	Résultat d'exécution 2022	Résultat de clôture 2022	Solde restes à réaliser	Résultat cumulé 2022
<b>Fonctionnement</b>							
Budget Principal	2 037 893,25	13 063 957,97	12 352 876,90	711 081,07	2 748 974,32	0,00	2 748 974,32
Budget Annexe	0,00	281 015,00	281 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>2 037 893,25</b>	<b>13 344 972,97</b>	<b>12 633 891,90</b>	<b>711 081,07</b>	<b>2 748 974,32</b>	<b>0,00</b>	<b>2 748 974,32</b>
<b>Investissement</b>							
Budget Principal	-716 542,67	3 254 291,02	3 910 632,27	-656 341,25	883,92	199 413,79	470,13
Budget Annexe	32 916,02	237 312,41	270 228,43	-32 916,02	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>-683 626,65</b>	<b>3 491 603,43</b>	<b>4 180 860,70</b>	<b>-689 257,27</b>	<b>883,92</b>	<b>199 413,79</b>	<b>470,13</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 354 266,60</b>	<b>16 836 576,40</b>	<b>16 814 752,60</b>	<b>21 823,80</b>	<b>1 376 090,40</b>	<b>199 413,79</b>	<b>1 575 504,19</b>